

## FICHE DE POSTE

### Enseignant(e) itinérant(e) pôle EFIV 31 dans le 1<sup>er</sup> degré

#### 1. Cadre

Placé sous l'autorité de l'Inspectrice d'académie -Directrice académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant affecté sur ce poste exerce ses activités sous la responsabilité du l'Inspecteur d'académie-Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale (IA-DAASEN) et de l'IEN SDEI en charge du dossier EFIV dont il est le collaborateur (note de service n°96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'Inspecteur de l'éducation nationale à partir de la collecte des besoins recensés.

NB : L'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de poste.

#### 2. Missions et activités

- Etre personne ressource auprès des enseignants d'écoles : participer à des temps de concertation avec l'équipe pour analyser les besoins des élèves et définir les priorités d'action, les modalités didactiques et pédagogiques les plus adaptées aux objectifs d'apprentissages poursuivis, les modalités d'analyse et de régulation de l'action, conseiller l'équipe pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves EFIV, proposer et élaborer des outils.
- Assurer l'enseignement auprès des Enfants du Voyage (itinérants ou semi-sédentaires) au niveau élémentaire, plus particulièrement au cycle 2 : action centrée sur la maîtrise des fondamentaux en langue française et en mathématiques et la méthodologie du travail scolaire.
- Coordonner et assurer le suivi de la scolarité avec les enseignants, le directeur et les familles (mise en place et valorisation du livret de suivi).
- Contribuer à renforcer la scolarisation en école maternelle et améliorer la fréquentation scolaire en élémentaire.
- S'inscrire dans le groupe départemental EFIV 31 piloté par l'IEN SDEI chargé de mission.

L'enseignant s'inscrira dans une démarche de formation professionnelle et prendra part aux actions coordonnées par l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission « enfants du voyage » en liaison avec le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation Nouveaux Arrivants et des Voyageurs).

#### 3. Compétences et aptitudes attendues

- Capacités à travailler en équipe avec une approche réflexive dans le domaine pédagogique et éducatif sur les différentes modalités d'intervention (définition des contenus d'apprentissage, regards croisés, apports de nouvelles démarches ou de nouveaux outils permettant de renforcer la culture professionnelle des enseignants, évaluations des séances et bilans des apprentissages réalisés)
- Connaissances et mises en œuvre de modalités d'enseignements telles que co-intervention, co-enseignement, travail en groupe de besoins...
- Connaissance des problématiques d'apprentissage propres à ce public.
- Capacités relationnelles et de négociation tant en direction des adultes que des élèves
- Connaissances et intérêt particulier pour la problématique liée à l'accueil des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs et en habitat précaire.
- Très bonne Maîtrise de l'environnement numérique et des outils numériques de travail collaboratif.

#### **4. Conditions d'exercice**

Il devra contribuer à l'accueil et à la scolarisation des enfants du voyage en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles recevant ces enfants, dans le cadre d'un territoire défini en fonction des besoins recensés (aujourd'hui le grand Toulouse).

La charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

A la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission sera rédigé et adressé au supérieur hiérarchique.

#### **5. Spécificité**

##### Horaires :

Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Les actions auprès des équipes d'école sont définies par période, selon les besoins identifiés et priorisés par l'IEN SDEI en charge de la mission EFIV.

##### Profil du poste :

- Solide connaissance de la didactique des fondamentaux (lire, dire, écrire, compter et respecter autrui)
- Expérience dans le domaine de l'accueil des élèves itinérants ou semi-sédentaires ou des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Aptitude au travail en partenariat et en équipe.

#### **6. Affectation - situation administrative**

Nomination à titre définitif au mouvement principal.